

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune du Cilaos

Utilisateur : TURPIN Claudine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A129102025
Objet :	A1 : Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 21 aout 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-11-05 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	974-219740248-20251105-A129102025-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1 Ko
Nom métier : 974-219740248-20251105-A129102025-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	673.3 Ko
Nom original : A1 DU 29102025.pdf		
Nom métier : 99_DE-974-219740248-20251105-A129102025-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	3.6 Mo
Nom original : A1 ANNEXE 1.pdf		
Nom métier : 99_DE-974-219740248-20251105-A129102025-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 novembre 2025 à 11h35min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 novembre 2025 à 11h35min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 novembre 2025 à 11h35min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 novembre 2025 à 12h48min48s	Reçu par le MI le 2025-11-05

Sujet : [Commune du Cilaos] Notification concernant l'acte A129102025
De : Tiers de teletransmission <ne-pas-repondre@s2low.org>
Date : 05/11/2025, 15:48
Pour : turpin.claudine@ville-cilaos.fr

**L'acte de référence interne
A129102025 a été acquitté sous
l'identifiant unique
974-219740248-20251105-
A129102025-DE.**

Nature de l'Acte	Délibérations
Objet	A1 : Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 21 aout 2025
Décision du	2025-11-05 00:00:00+01
Transmise le	2025-11-05 11:35:02+01
Accusé reçu le	2025-11-05 12:48:48+01
URL pour récupérer les fichiers	https://www.s2low.org:443/modules/actes/actes_transac_show.php?id=12687632

Information de sécurité : tous les documents ont été testés par l'anti-virus CLAMAV.

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter l'expéditeur précisé dans le contenu du message sur la plateforme sécurisée.

Ce mail vous est envoyé automatiquement par s2low.

Pièces jointes :
974-219740248-20251105-A129102025-DE-1-12687632-reponse.xml
bordereau_acquittement.pdf

1,3 Ko
171 Ko

Sujet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Date : 05/11/2025, 14:35
Pour : s2low@s2low.org, turpin.claudine@ville-cilaos.fr, backups2low@adullact.org



Accusé de réception

Acte reçu par: Sous-Préfecture de SAINT PIERRE DE LA REUNION
Nature transaction: AR de transmission d'acte
Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-11-05(GMT+1)
Nombre de pièces jointes: 2
Nom émetteur: CILAOS
N° de SIREN: 219740248
Numéro Acte de la collectivité locale: A129102025
Objet acte: A1 : Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 21 aout 2025
Nature de l'acte: Délibérations
Matière: 9.1-Autres domaines de compétences des communes
Identifiant Acte: 974-219740248-20251105-A129102025-DE

Rapport d'erreur(s):

..... Pièces jointes :	
EACT--SPREF9742-219740248-20251105-9054.xml	0 octets
974-219740248-20251105-A129102025-DE-1-2_9144.xml	0 octets

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE CILAOS**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 29 OCTOBRE 2025**

**Délibération N.1 – Approbation du
Procès verbal du Conseil
d'Administration du CCAS du jeudi 21
août 2025**

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 06

Nombre d'absents : 03

Dont nombre d'absents représentés par procuration : 01

Le Conseil d'Administration du CCAS de CILAOS s'est réuni en séance le mercredi 29 octobre 2025 sous la Présidence de Monsieur Jacques TECHER, Président du CCAS, sur la convocation adressée en date du 22 octobre 2025.

Que la convocation du Conseil
d'Administration a été faite
le 22 octobre 2025 et que le nombre
des membres en exercice est
de 09 sur 09.

Etaient présents:

Monsieur Jacques TECHER - Maire / Président

Monsieur Patrick DRULA – membre élu

Monsieur Laurent BOYER – membre élu

Madame Renée Claude GONTHIER – membre nommée

Madame Marie Joëlle CARRON – membre nommée

Monsieur Jean Claude POUDROUX - membre nommé

Etait absente excusée et représentée :

Madame Marie- Noéline Gilberte DUBARD – membre
nommée - *Procuration donnée à Monsieur BOYER Laurent*

Etaient absentes :

Madame Elizabeth ROCHEFEUILLE – membre élue

Madame Alexandra PAYET – membre élue

NOTA – Le Président certifie que
le compte rendu de cette délibération
a été notifié aux CCAS

La Présidence de séance est assurée par :
Monsieur Jacques TECHER, Président du CCAS.
Le secrétariat de séance est assuré par :
Madame Claudine TURPIN – Responsable CCAS

**Le Président ouvre la séance, et
constate que le quorum est atteint. Ainsi il décide d'ouvrir la
séance et invite les membres du Conseil d'Administration à
bien vouloir en délibérer.**

AFFAIRE N.1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU JEUDI 21 AOUT 2025
--

Le Président soumet aux membres du Conseil pour lecture et approbation le procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le jeudi 21 AOUT 2025

Délibéré :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le Procès-verbal du Conseil d'Administration du jeudi 21 août 2025

La délibération se décline ainsi :

1^{ère} délibération : Approbation du Procès verbal du Conseil d'Administration du CCAS du jeudi 21 août 2025	contre	abstention	pour	observations
	00	03	07	Dont 1 procuration

Cette affaire est adoptée à l'unanimité.



CILAOS, le 30 octobre 2025

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS
Monsieur Jacques TECHER



Pour le Président et par délégation,

Le Vice Président du CCAS
Monsieur Laurent BOYER